

## SV451

### Soupape de sûreté - Inox - Connexions taraudées

#### Notice de montage et d'entretien Soupapes de sécurité de la série 451 / 851

Type	N° d'homologation TÜV
451 E, 851 E	268
451P/N/T, 851P/N/T	318
851 H1	541
451 H4, 851 H4	665
451 bG, 851 bG	666
451 bF, 851 bF	684



CE 0036

#### 1. Consignes de sécurité

1. La soupape doit être utilisée uniquement
  - conformément aux dispositions
  - en parfait état
  - en connaissance des consignes de sécurité et des risques.
2. Respecter la notice de montage.
3. Remédier immédiatement à tout défaut pouvant nuire à la sécurité.
4. La soupape de sécurité est prévue exclusivement pour le domaine d'utilisation décrit dans la présente notice de montage. Toute autre utilisation ou toute utilisation dépassant ces limites est considérée comme non conforme.
5. La garantie d'usine perd sa validité en cas de retrait du plomb de sécurité.
6. Tous les travaux de montage doivent être exécutés par des personnes qualifiées.

## 2. Généralités

Les soupapes de sécurité sont des robinetteries de qualité supérieure et doivent être manipulées avec un soin particulier.

Les surfaces d'étanchéité sur le siège et le clapet sont finement usinés pour obtenir l'étanchéité nécessaire.

Éviter la pénétration de corps étrangers dans la soupape au cours du montage et de l'exploitation.

L'étanchéité d'une soupape de sécurité peut être dégradée par ex. par du chanvre, des bandes de téflon ou des perles de soudure.

De même, une manipulation sans précautions de la soupape de sécurité pendant le stockage, le transport ou le montage risque de nuire à son étanchéité.

Au cas où les soupapes de sécurité doivent être enduites de peinture, veiller à ce que les parties mobiles n'entrent pas en contact avec la peinture.

## 3. Garantie

La soupape de sécurité a fait l'objet d'un contrôle avant de quitter l'usine. La garantie offerte sur nos produits couvre la réparation gratuite des pièces retournées dont il a pu être prouvé qu'elles sont devenues inutilisables prématurément, à la suite d'un défaut de fabrication ou de matériau. Nous ne sommes tenus à aucun dédommagement ni autre obligation de cette sorte. La garantie d'usine n'est pas applicable en cas d'endommagement du plombage d'usine, d'utilisation ou d'installation non conforme, d'encrassement ou d'usure normale.

## 4. Pose et montage

Les soupapes de sécurité à ressort doivent être montées avec le capuchon du ressort vers le haut, en position verticale.

Pour garantir leur fonction correcte, les soupapes de sécurité doivent être montées de sorte à n'être soumises à aucune contrainte statique, dynamique ou thermique non admissible.

Dans les emplacements de montage des soupapes de sécurité où l'échappement de fluide représente un risque direct ou indirect pour les personnes ou l'environnement, il faut prendre des mesures de protection appropriées. Les dégagements de buées par les orifices de décharge du capuchon du ressort sont également à prendre en compte.

### Conduite de raccordement

Les tubes de raccordement des soupapes de sécurité doivent être aussi courts que possible et doivent être dimensionnés de telle façon qu'à plein débit de la soupape, la baisse de pression ne soit pas supérieure à 3% de la pression d'ouverture.

### Évacuation des condensats

En cas de production de condensats, les tuyauteries doivent être équipées en leur point le plus bas d'un dispositif d'évacuation du condensat fonctionnant en permanence. Il convient de veiller à une évacuation sans danger du condensat ou du fluide dégagé.

Les corps de soupape, conduites et silencieux doivent être protégés contre le gel.

### Conduite de décharge / Contre-pression

Les conduites de décharge des soupapes de sécurité doivent être installées de manière que le débit-masse nécessaire en cas de décharge soit évacué hors pression.

Pour les soupapes de sécurité avec soufflet, la contre-pression apparaissant lors de l'évacuation peut aller jusqu'à 4 bar maximum sans nuire à la pression d'ouverture.

## 5. Essais / Marquage

Les soupapes de sécurité sont contrôlées par nos soins, réglées à la pression de tarage exigée puis plombées. La pression de tarage est indiquée sur la partie supérieure (capuchon du ressort) par le dernier chiffre de la marque d'homologation de type.

Fig. 451 E, 451 P/N/T  
851 E, 851 PN/NT  
sans soufflet

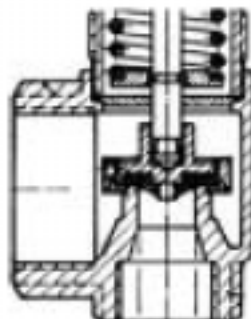
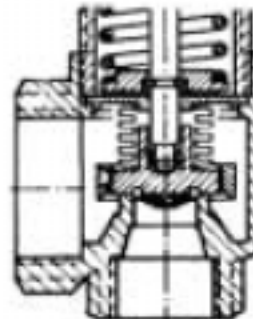


Fig. 451 bF, 451 bG, 451 H4,  
851 bF, 856 bG, 851 H1,  
851 H4 avec soufflet



## 6. Domaine d'utilisation

Pour le domaine d'utilisation des différentes exécutions de la série 451 / 851, se référer à la documentation technique (catalogue) du constructeur.

## 7. Mode de fonctionnement / Entretien

La pression de travail de l'installation doit être inférieure d'au moins 5% à la pression de fermeture de la soupape de sécurité. De cette manière, la soupape de sécurité est capable de se refermer correctement après la décharge. En cas de petits défauts d'étanchéité causés le cas échéant par des impuretés entre les surfaces d'étanchéité, il est possible de nettoyer la soupape en provoquant la décharge par soulèvement.

Pour les soupapes de sécurité sans soufflet, il est possible en outre de dévisser l'ensemble de la partie supérieure hors du corps à l'aide d'une clé à fourche appropriée (pas de clé à tubes) et d'éliminer d'éventuels résidus sur le siège et son joint d'étanchéité.

**Avant le démontage, veiller à ce que la soupape de sécurité ne soit pas sous pression.**

Après revissage de la partie supérieure dans le corps, la pression de tarage de la soupape de sécurité n'a pas changé.

Pour les soupapes de sécurité avec soufflet, la partie supérieure ne doit pas être séparée du corps, sous peine de nuire à l'étanchéité en cas de contre-pression.

Le nettoyage est effectué par soulèvement de la soupape. Si cela ne suffit pas à remédier au défaut d'étanchéité, celui-ci est probablement imputable à un dommage des surfaces d'étanchéité, auquel seuls nos usines ou des personnes qualifiées peuvent remédier. Les soupapes de sécurité à soufflet sont pourvues d'un orifice de décharge dans le capuchon du ressort. Si le fluide s'échappe par cet orifice, la soupape de sécurité est défectueuse et doit être révisée.

Il est recommandé et même obligatoire, selon les réglementations en vigueur, de provoquer, avec une périodicité dépendant de l'installation, la décharge de la soupape de sécurité par soulèvement, afin de tester son bon fonctionnement.

Sur les générateurs de vapeur, la soupape de sécurité doit faire l'objet d'un contrôle de manœuvrabilité au minimum toutes les 4 semaines selon TRD 601.

Les soupapes de sécurité représentent l'ultime sécurité pour le réservoir ou le système. Elles doivent être en mesure d'empêcher une surpression non admissible même en cas de défaillance de tous les autres dispositifs de régulation, de commande et de surveillance en amont. Comme tout autre équipement technique, les soupapes de sécurité nécessitent un entretien afin de garantir cette disponibilité opérationnelle.

---

**ARMATURENFABRIK GERHARD GÖTZE KG**  
Robert-Mayer-Strasse 21 · D-71636 Ludwigsburg

## DECLARATION DE CONFORMITE

en vertu de l'annexe VII de la directive 97/23/CE

Nous,

**Armaturenfabrik Gerhard Götze KG,  
D-71636 Ludwigsburg**

déclarons, sous notre seule responsabilité, que le produit

**soupape de sécurité**

Type	Certificat d'essai TÜV	Certificat d'examen de type CE
860	312	01 202 111-B-00028
451P/N/T, 851P/N/T	318	01 202 111-B-00028
851 H1	541	01 202 111-B-00029
451 H4, 851 H4	665	01 202 111-B-00029
451 bG, 851 bG	666	01 202 111-B-00029
811 3/4", 1"	317	01 202 111-B-00026
811 1/4", 3/8", 1/2"	382	01 202 111-B-00026
651 HN	516	01 202 111-B-00027
451 E, 851 E	268	04 202 1 460 03 00020
451 bF, 851 bF	684	04 202 1 460 03 00020
652, 652 GL	293	01 202 2 046 01 60021

auquel se réfère la présente déclaration est conforme à la directive 97/23/CE ainsi qu'aux prescriptions nationales AD 2000-A2/A4, TRD 421/721 et a été soumis aux procédures d'évaluation de conformité suivantes

### Modul B+D

Une attestation d'examen de type CE est disponible pour l'équipement d'appareils à pression.

Le contrôle est effectué par TÜV-Süd Deutschland (CE 0036)

Ludwigsburg, 10. 08. 2003

(Ort und Datum der Ausstellung)



D. Weimann

